

STAGES LANGUES VIVANTES ÉTRANGÈRES ET RÉGIONALES

Après la réforme du collège qui a imposé des programmes de cycles et des programmes uniques inter-langues, posant de nombreuses questions didactiques, la réforme du lycée qui se met en place questionne, dans la continuité, la place et l'objectif de l'enseignement des langues vivantes étrangères et régionales dans le système éducatif français. Ce stage essaiera de donner des outils militants et des éléments de réflexion autour de cet enseignement et de ses évolutions.

stage animé à Bordeaux par Georges Thai, du Secteur LVER National et Kei Mc Gregor du Secteur LVER académique et par Kei Mc Gregor pour le stage à Pau.

Stage en 4 temps :

MATIN

- 1 - État des lieux national et académique
- 2 - Place de l'enseignement des LVER dans le secondaire : au lycée depuis la réforme Chatel et au collège depuis la réforme Vallaud-Belkacem.

L'après-midi

- 3 - Réforme du lycée et LVER
- 4 - Pratiques pédagogiques, conditions d'enseignement et d'évaluation des professeurs de langues vivantes.

Nous espérons vous retrouver nombreux pour s'informer, débattre et avancer ENSEMBLE au cours d'une journée riche en travail collectif et convivialité!

Kei McGregor
lv@bordeaux.snes.edu
Secteur LVER SNES-FSU Bordeaux
<https://bordeaux.snes.edu/-Langues-Vivantes-.html>

BORDEAUX

Jeudi 17 janvier 2019

- ▶ de 9h30 à 16h30
au siège du SNES
(138 rue de Pessac 33000 Bordeaux)
Depuis la gare, ligne 11 arrêt Strasbourg

PAU

Vendredi 18 janvier 2019

- ▶ de 9h30 à 16h30
au siège du SNES
(11 avenue Edouard VII 64000 Pau)

Ce stage est ouvert à tous les collègues, syndiqués ou non. Le SNES participe aux frais de déplacement et au repas pour les syndiqués à jour de leur cotisation.

LA DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE EST À DÉPOSER AU PLUS TARD LE VENDREDI 14 DÉCEMBRE 2018

Modèle de demande d'autorisation d'absence

NOM , Prénom
Grade et fonction
Établissement

à Monsieur le Recteur de l'Académie de Bordeaux
s/c de Monsieur le Chef d'établissement

Conformément aux dispositions
de la loi n° 84-16 du 11/01/1984; alinéa 7 portant statut général des fonctionnaires,
de la loi n° 82-997 du 13/11/1982 relative aux agents non titulaires de l'État (2)
définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé
du au pour participer à un stage de formation syndicale.
Ce stage se déroulera à
Il est organisé par la section académique du SNES sous l'égide de l'IRHSES
Ale
Signature.

- (1) Nom et fonction du chef d'établissement, cette demande devant parvenir par la voie hiérarchique
(2) Indiquer les références du seul texte correspondant à votre situation (titulaire ou non)

INSCRIPTION PAR MAIL

Pour le stage à Bordeaux

Inscrivez-vous directement par mail à s3bor@nes.edu

Merci d'indiquer votre nom, prénom, la date du stage ainsi que son intitulé (Stage LV).

Pour le stage à Pau

Inscrivez-vous directement par mail à nes-64@bordeaux.nes.edu

Merci d'indiquer votre nom, prénom, la date du stage ainsi que son intitulé (Stage LV).

[Comment voter ?](#)

<https://bordeaux.nes.edu/Comment-voter.html>

29 > **06**
NOV DÉC

Votez !

POUR AGIR ENSEMBLE